

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS749

présenté par

Mme Wonner, M. Nadot, M. Orphelin, Mme Grandjean, M. Cesarini, Mme Bagarry, Mme Dupont,
M. Lejeune, Mme Mörch et Mme Robert

ARTICLE 25

À l'alinéa 53, supprimer le mot :

« complémentaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de nature rédactionnelle vise à corriger et/ou anticiper l'interprétation péjorative qui pourrait être faite de la notion de « complémentaire », comprise alors comme étant uniquement secondaire.